

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **5 (1895)**

PDF erstellt am: **04.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« dictam marcham ; item denarios turonenses nigros . . . .  
« et de xviii solidis et ix denariis ponderis ad dictam  
« marcham ; item obolos turonenses nigros . . . . et de  
« xxv solidis, iii denariis et iii quartis unius denarii  
« ponderis ad dictam marcham <sup>1</sup>. »

6<sup>o</sup> On lit encore dans les comptes de la Monnaie de Mirabel que : 1<sup>o</sup> on y battit des dizains « de vi solz  
« ii deniers et le quart d'un denier de pois au marc de  
« Paris, » du 1<sup>er</sup> février 1406 au 29 juillet suivant ; 2<sup>o</sup> on y  
fabriqua des liards « de xiiii solz de pois au marc de  
« Paris » du 1<sup>er</sup> février 1406 au 4 septembre suivant. Il  
serait aisé d'analyser un grand nombre d'autres exemples.

Il est établi que l'usage du mot sol et du terme denier  
comme synonymes respectivement des nombres 12 et 1,  
ou si l'on veut comme équivalents des expressions  
douzaine et unité, était très en honneur, au début du  
XV<sup>e</sup> siècle, dans les comptes relatifs à la frappe des mon-  
naies par les ateliers monétaires du Dauphiné. J'ai men-  
tionné un certain nombre de textes pour faire disparaître  
le moindre doute à cet égard.

## II.

Je vais prouver en second lieu que l'on désignait en  
même temps, sous le nom de *livre* un groupe de  
240 unités.

1<sup>o</sup> « ii solz ix deniers de blans, qui font xxxiiii mil  
« deniers blans, valent vi<sup>xx</sup> xvii l., x s., de blans <sup>2</sup>. »

2<sup>o</sup> « xiiii s. viii d. de liars, qui font viii<sup>xx</sup> xvi<sup>m</sup> de-  
« niens de liars, valent vii<sup>c</sup> xxxiiii l., vi s. viii d. de  
« liars <sup>3</sup>. »

3<sup>o</sup> « iii s., x d. de liars, qui font xlvi mil deniers de  
« liars, valent ix<sup>xx</sup> xli l., xiii s., iii d. de liars <sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> *Archives départ. de l'Isère*, B, 2818, f<sup>o</sup> 9 et s.

<sup>2</sup> *Ibid.*, B, 2818, f<sup>o</sup> 132. Compte de 1407-1408.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 134. Compte de 1408-1409.

4<sup>o</sup> « IX solz, XI deniers de liars qui font CXIX mil deniers de liars, valent III<sup>e</sup> III<sup>xx</sup> XVI l. XVI s., VIII d. de liars <sup>1</sup>. »

5<sup>o</sup> « VI s., V d., de liars, qui font LXXVII mil liars, qui valent III<sup>e</sup> XXI l., XVI s. VIII d. de liars <sup>2</sup>. »

6<sup>o</sup> « XV s., X d., de blans, qui font IX<sup>xx</sup> X<sup>m</sup> deniers blans, valent VII<sup>e</sup> III<sup>xx</sup> XI l., XIII s., III d. de blans <sup>3</sup>. »

7<sup>o</sup> « VIII mailles qui font III<sup>xx</sup> l. de mailles <sup>4</sup>. »

8<sup>o</sup> « LV solz, III d. de blans, qui font VI<sup>e</sup> LXIII<sup>m</sup> deniers blancs, valent II<sup>m</sup> VII<sup>e</sup> LXVI l. XIII s., III d. de blans <sup>5</sup>. »

9<sup>o</sup> « XXV solz, III deniers de blans, qui font III<sup>e</sup> III<sup>m</sup> deniers blancs, valent XII<sup>e</sup> LXVI l., XIII s. III d. de blans <sup>6</sup>. »

10<sup>o</sup> « XXXIII s. VI d., de blans, qui font III<sup>e</sup> XIII<sup>m</sup> deniers blancs, valent XVII<sup>e</sup> XXVI l. de blans <sup>7</sup>. »

11<sup>o</sup> « XIII s. VI d. de quars, qui font VIII<sup>xx</sup> XIII<sup>m</sup> deniers quars, valent VII<sup>e</sup> XXVI l. de quars <sup>8</sup>. »

12<sup>o</sup> « I s., III d. de pataz, qui font VIII<sup>xx</sup> l. de pataz <sup>9</sup>. »

Etudions en détail l'une quelconque de ces douze évaluations, par exemple celle qui figure sous le numéro 5. 6 sols et 5 deniers de liards en boîte, représentent, à raison d'un par mille, 77,000 liards et ces 77,000 liards « valent » 320 livres, 16 sols, 8 deniers de liards. Un liard étant égal à 3 deniers tournois, ou au quart d'un sol, on obtient le nombre de sols que renferment 77,000 liards, en divisant le chiffre par 4, soit 19,250 sols tournois. Ce chiffre converti en livres, donne 962 livres, 10 sols tournois. Par conséquent dans l'expression « 320 l., 16 s.

<sup>1</sup> *Archives départ. de l'Isère*, B, 2818, f<sup>o</sup> 136. Compte de 1409-1410.

<sup>2</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 137. Compte de 1410.

<sup>3</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 144. Compte de 1410-1412.

<sup>4</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 143. Compte de 1410-1411.

<sup>5</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 219. Compte de 1412.

<sup>6</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 220. Compte de 1412-1413.

<sup>7</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 221. Compte de 1413-1414.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 222.

« 8 deniers », il ne s'agit pas de livres, de sols et de deniers tournois. Du reste, comme le texte original porte « de « liars, » après les mots « 8 deniers, » on pouvait prévoir que l'on se trouvait en présence d'une évaluation faite dans un système de compte à déterminer. Dans la même phrase, 6 sols et 5 deniers de liards représentent 77 liards, sol étant égal à 12 et denier à 1, ainsi qu'on l'a déjà vu. Donc on peut traduire 320 livres, 16 s., 8 deniers de liards, par 320 l. et  $16 \times 12 + 8$  ou 320 livres et 200 deniers ou liards. Il est clair que le terme livre a une valeur supérieure à 200.

Si l'on enlève 200 du nombre 77,000 équivalent des 320 l., 16 s. et 8 deniers, on obtient 76,800. Divisons maintenant ce dernier chiffre 76,800 par le nombre de livres 320, on trouve pour quotient 240. Il s'en suit que le terme livre, dans l'évaluation que nous avons étudiée, se compose de 240 unités.

Chacun des onze autres textes conduirait au même résultat.

Cette conclusion n'a rien d'anormal, puisqu'on sait qu'une livre tournois vaut 20 sols, et un sol 12 deniers. Denier étant l'équivalent de l'unité, un sol est synonyme de douzaine et une livre est égale à 240 unités.

Ce système de compte est bizarre. Son usage n'en est pas moins réel et j'ai établi que l'on se servait simultanément de la livre, du sol et du denier, en leur attribuant les valeurs de 240, de 12 et de 1.

### III.

Dans les comptes des autres ateliers du Dauphiné, Romans et Crémieu, on relève la mention du sol et du denier avec la même signification.

Le 9 février 1409, on apporta à Grenoble les boîtes de Romans et celles de Crémieu. Les premières renfermaient : 1<sup>o</sup> 120 écus à la couronne ; 2<sup>o</sup> 110 sols, 8 deniers,